

**L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées**

Vu le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 relatif à la délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale ;

Vu le décret du 8 octobre 2007 portant nomination de monsieur Philippe Wuillamier, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental recueilli le 28 mars 2008 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 07 avril 2008 ;

Après consultation des SIVOS, des Communautés de Communes et des Conseils municipaux des communes concernées.

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

**Arrêté du 28 avril 2008 relatif aux mesures de carte scolaire des établissements du 1er degré
des Hautes-Pyrénées - Rentrée scolaire 2008**

N° 4-2008

Article 1 :

Le nombre d'emplois affectés à chaque école publique pour la durée de l'année scolaire 2008-2009 est identique à celui de l'année scolaire 2007-2008, à l'exception des situations mentionnées ci-après.

Article 1-1 :

Moyens d'enseignement à caractère non spécifique (exprimés en ETP).

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi :

- écoles élémentaires :

257B – ADAST (classe unique) (réouverture du poste supprimé à la rentrée 2007)	1 emploi enseignant élémentaire
928F – LANNEMEZAN Les Bourtoulets	1 emploi enseignant élémentaire
994C – TARBES Jean-Jacques Rousseau	1 emploi enseignant élémentaire

- écoles primaires :

327C – ADE	1 emploi enseignant élémentaire
750M – SAINT LAURENT DE NESTE	1 emploi enseignant élémentaire

- écoles préélémentaires :

849V – IBOS	1 emploi enseignant maternelle
784Z – TOURNAY	1 emploi enseignant maternelle
644X – TARBES Henri Wallon	1 emploi enseignant maternelle

- Regroupement Pédagogique Intercommunal :

969A – LABATUT-RIVIERE mat en RPI avec l'école de HERES	1 emploi enseignant élémentaire
--	---------------------------------

Cette mesure génère un changement de direction et de nature d'école.

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi :

- écoles élémentaires :

795L – LUZ SAINT SAUVEUR	-1 emploi enseignant élémentaire
--------------------------	----------------------------------

- écoles primaires :

192F – RABASTENS	-1 emploi enseignant maternelle
192 F – RABASTENS	-1 emploi enseignant élémentaire

- écoles préélémentaires :

867P – BARBAZAN DEBAT Marcel Pagnol	-1 emploi enseignant maternelle
747J – JUILLAN	-1 emploi enseignant maternelle
796M – LUZ SAINT SAUVEUR	-1 emploi enseignant maternelle
771K – ORLEIX	-1 emploi enseignant maternelle
647A – TARBES Louise Michel	-1 emploi enseignant maternelle

Article 1-2 :

Moyens d'enseignement spécifiques (exprimés en ETP).

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi :

- Occitan :

795L – LUZ SAINT SAUVEUR

1 emploi enseignant élémentaire
spécialité occitan

192F – RABASTENS

1 emploi enseignant élémentaire
spécialité occitan

- Enseignement spécialisé

850W – LANNEMEZAN Baratgin élémentaire

1 emploi enseignant spécialisé option D
CLIS 1 (CLasse d'Intégration Scolaire)

497M – LANNEMEZAN Le Guérissa élémentaire

1 emploi enseignant spécialisé mobile
sur la circonscription de Lannemezan
CLIN (CLasse d'INitiation)

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi :

- Occitan

795L – LUZ SAINT SAUVEUR élémentaire

-1 emploi enseignant élémentaire
spécialité occitan de quotité 0.50

- Enseignement spécialisé

706P – ARGELES GAZOST Jean Bourdette élem

-1 emploi maître G réseau (MGR)

742D – ARREAU élémentaire

-1 emploi maître G réseau (MGR)

219K – AUREILHAN Joliot Curie

-1 emploi maître G réseau (MGR)

789E – MAUBOURGUET F.Camescasse elem

-1 emploi maître G réseau (MGR)

- Classes d'application

994C – TARBES Jean-Jacques Rousseau

-1 emploi enseignant d'application
élémentaire

644X – TARBES Henri Wallon

-1 emploi enseignant d'application
maternelle

- Dispositifs particuliers

192F – RABASTENS

-1 emploi enseignant élémentaire
(Français) de quotité 0.50

979L – TARBES Jean Macé

-1 emploi enseignant élémentaire (aide
aux élèves à besoins spécifiques) de
quotité 0.50

Article 1-3 :

Décharges :

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi :

- Décharges de direction

850W – LANNEMEZAN Baratgin élémentaire

0.25 de quotité

928F – LANNEMEZAN Les Bourtolets élémentaire

0.25 de quotité

■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi :

- Décharges de direction

747J – JUILLAN maternelle

- 0.25 de quotité

797N – TARBES Voltaire élémentaire

- 0.25 de quotité

- Décharges de maître formateur

396C – SARROUILLES primaire

- 0.33 de quotité

644X – TARBES Henri Wallon maternelle

- 0.33 de quotité

994C – TARBES JJ Rousseau élémentaire

- 0.33 de quotité

Article 2 :

Est prononcée à compter de la rentrée scolaire 2008/2009 :

- l'officialisation du RPI concentré :

720E – MADIRAN école primaire de type 2 élem / 1 mat

- le changement de nature de l'école :

969A – LABATUT-RIVIERE maternelle devient école primaire de type 1 élem / 1 mat

Article 3 :

Est prononcée à compter de la rentrée scolaire 2008/2009 :

- la modification des Directions dans les écoles ci-après désignées :

867P – BARBAZAN-DEBAT Marcel Pagnol maternelle	direction 2 classes
969A – LABATUT-RIVIERE primaire	direction 2 classes
796M – LUZ SAINT SAUVEUR maternelle	direction 2 classes
647A – TARBES Louise Michel maternelle	direction 2 classes
327C - ADE primaire	direction 3 classes
771K – ORLEIX maternelle	direction 3 classes
784Z – TOURNAY maternelle	direction 3 classes
849V – IBOS maternelle	direction 4 classes
747J – JUILLAN maternelle	direction 4 classes
928F – LANNEMEZAN Les Bourtolets élémentaire	direction 5 classes
850W – LANNEMEZAN Baratgin élémentaire	direction 5 classes (dont une spécialisée)
750M – SAINT LAURENT DE NESTE primaire	direction 7 classes
192F – RABASTENS primaire	direction 8 classes

Article 4 :

Le secrétaire général de l'inspection académique des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 28 avril 2008

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux de
l'Education nationale des Hautes-Pyrénées

Signé

Philippe Wuillamier